



AVIS

Le Maire de la commune de CHAMPAGNEY (Haute-Saône), informe les descendants ou successeurs qu'il sera procédé dans ledit cimetière, **le 17 novembre 2026 à 08 heures** (article L2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales), à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve certaines concessions et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Champagney le 16 octobre 2026

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

